

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

RECHERCHE APPLIQUÉE
ET INNOVATION EN
AGRICULTURE



PROGRAMME 776

RECHERCHE APPLIQUÉE ET INNOVATION EN AGRICULTURE

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie Baduel

Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Afin de préserver la diversité de l'agriculture et sa capacité à produire, l'objectif suivi par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation est la recherche de la multi-performance, c'est à dire non seulement intégrer la dimension économique et sanitaire à la production agricole, mais également valoriser les apports de l'agriculture à l'environnement en y intégrant la performance sociale. Pour ce faire, le ministère peut s'appuyer sur un réseau d'organismes de recherche et d'instituts techniques agricoles.

La contribution du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » à cet objectif est de soutenir la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques), ainsi que de détecter les innovations de terrain, de permettre leur analyse et de faciliter leur diffusion. Ses orientations scientifiques et techniques déclinent les priorités du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014-2021 et concourent à la transition agro-écologique de l'agriculture française.

Trois orientations stratégiques sont fixées par le PNDAR 2014-2021 :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises par la réduction de l'usage des intrants de synthèse ou ayant un impact sur la santé publique ou l'environnement, tout en maintenant des niveaux de production rémunérateurs. La conquête de l'autonomie passe aussi par la construction d'une position plus forte, individuelle et surtout collective, dans la chaîne de valeur ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production : la diversité au sein des parcelles, au sein des combinaisons entre l'animal et le végétal, au sein des exploitations et des territoires en vue de renforcer leur résilience, et de minimiser les risques économiques et environnementaux ;
- améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.

De manière transversale à ces orientations, le ministère cherche à développer des partenariats et des synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agroindustriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus afin de faciliter les évolutions socio-économiques auxquelles l'agriculture française doit faire face.

La programmation 2020 a été exécutée à hauteur de 98 % de la programmation établie en début d'année 2020 (crédits ouverts en LFI et reports de 2019 sur 2020) et de 95 % de la programmation incluant une ouverture de 2 M€ d'excédents de recettes de 2020 en fin de gestion.

De façon détaillée, en 2020, la programmation a financé des actions de recherche à travers trois volets :

- pour 60 % des dépenses, les programmes pluriannuels (53 %) mis en œuvre par les instituts techniques agricoles et coordonnés par l'association de coordination technique agricole (ACTA) et les actions d'accompagnement qui les complètent (7 %). Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme qui répondent aux orientations, objectifs opérationnels et actions thématiques prioritaires du PNDAR 2014-2021. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans ce cadre ;
- pour 8 % des dépenses, des actions thématiques transversales (ATT), nouvelle modalité prévue par le PNDAR 2014-2021, visant à mieux coordonner les travaux conduits pour certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun, et mise en œuvre pour la première fois en 2015.
- En 2020, trois ATT ont été conduites :

- une ATT dont l'ACTA est chef de file et qui comporte cinq volets : « biodiversité et bio-contrôle », « économie circulaire », « mise au point et évaluation de systèmes de production performants et respectueux de l'environnement (SYPPRE) », « élevage demain », et « lever les verrous techniques en agriculture biologique » ;
- une ATT dont l'Institut de l'élevage est chef de file, qui s'intitule « réseaux d'élevage et acquisition de référence en élevage ». Cette action a été mise en œuvre en 2016 en vue de regrouper les activités d'acquisition de références en élevage et leur financement auparavant dispersés entre les programmes annuels de l'Idèle, de l'IFIP, de l'ITAVI et le programme « expérimentation- réseaux et outils » de FranceAgriMer. Cette ATT a pour objectif une meilleure coordination et rationalisation des actions et de leur financement ;
- une ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en œuvre pour la première fois en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CASDAR et portant sur cette thématique (actions du programme annuel de l'Institut français de la vigne et du vin et appel à propositions spécifique) sous l'égide d'un conseil scientifique dédié.
- pour 32 % des dépenses les appels à projets publiés annuellement et portant sur des thématiques de recherche définies par le ministre chargé de l'agriculture, en tenant compte des besoins des filières professionnelles et des attentes de la société. Ces appels à projets sont largement ouverts : peuvent notamment y répondre les organismes de recherche, les instituts techniques, les établissements d'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, etc. Les opérations financées sont choisies après évaluation par un jury spécifique ou un conseil scientifique.

En 2020, sept appels à projets ont ainsi été financés, à hauteur de 99% de la programmation :

- « Innovation et partenariat » : l'objectif de cet appel à projets est de favoriser l'innovation concourant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Les travaux conduits dans le cadre de cet appel à projets doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole.
- « Recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation » : cet appel à projets est orienté vers les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et ouvert au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels.
- « Semences et sélection végétale » : cet appel à projets vise à rapprocher le domaine de la recherche des professionnels du secteur des semences et de la sélection végétale, pour fournir ensuite aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche.
- « Expérimentations » : cet appel à projets mis en œuvre par FranceAgriMer vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il comprend une partie nationale par filière et une partie régionalisée.
- « Lutte contre le dépérissement du vignoble » : cet appel à propositions vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est intégré à l'ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble ».
- « L'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques » : cet appel à propositions vise à mobiliser les établissements d'enseignement pour la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement de l'agro-écologie, en lien avec les autres acteurs du développement agricole et rural.
- "Réseaux mixtes technologiques": cet appel à propositions vise à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux.

Le programme 776 est piloté avec un objectif de rigueur et de transparence.

La conduite du programme est assurée dans le cadre de la commission technique spécialisée du conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire. Les échanges contribuent notamment à arrêter les orientations pour les programmes annuels et pour les thématiques des appels à projets. Les travaux d'évaluation font l'objet d'une présentation devant cette commission.

Les contrôles et les évaluations sont réalisés sur la base de plans d'échantillonnage arrêtés annuellement. Des contrôles sont effectués par le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) après solde des projets.

Les évaluations sont conduites par le CGAAER et par des consultants extérieurs. Elles peuvent porter sur des projets ou des programmes pluriannuels, sur les projets d'un organisme, ou de manière transversale sur une thématique financée par le programme. Ces évaluations se matérialisent par des rapports qui sont rendus publics, notamment à travers le site internet du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture
INDICATEUR 1.1	Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

INDICATEUR

1.1 – Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Programmes pluriannuels : part des financements portant principalement sur des problématiques de développement durable pour la compétitivité de l'agriculture	%	92	93	90	Sans objet	92	90
Appel à projets : part des financements impliquant une unité mixte technologique (UMT) ou un réseau mixte thématique (RMT)	%	68	66	57	Sans objet	80	57

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : base de données de suivi du CASDAR.

Sous-indicateur sur les appels à projets : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Mode de calcul :

Sous-indicateur sur les programmes pluriannuels : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements accordés chaque année aux actions dont la thématique porte principalement sur des problématiques de développement durable au montant total annuel versé aux programmes pluriannuels. Les thématiques auxquelles appartient chaque action sont enregistrées dans l'outil de suivi du CASDAR, et répertoriées selon les thématiques prévues dans le contrat d'objectifs établi entre le ministère de l'agriculture, et de l'alimentation et le réseau des instituts techniques agricoles.

Sous-indicateur sur les appels à projets : le pourcentage exprimé rapporte le montant des financements de projets impliquant une UMT ou un RMT au montant total des financements des appels à projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La priorité est donnée à la qualité des projets, plutôt qu'à leur volume, dans les différents volets mis en œuvre.

Pour les travaux financés par les appels à projets, l'amélioration de la qualité est recherchée prioritairement en encourageant le travail partenarial. A cette fin, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a créé deux outils dans le cadre de la loi n° 2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006 : les unités mixtes technologiques (UMT) et les réseaux mixtes technologiques (RMT) :

- l'UMT est située dans un lieu unique (à l'instar des unités mixtes de recherche – UMR) et regroupe des compétences et des moyens provenant d'organismes de recherche et d'instituts techniques. D'une durée de trois à cinq ans et concrétisée par une convention décrivant les moyens affectés à l'unité par chaque partenaire, l'UMT permet la co-construction ou la mise en œuvre partagée de projets complexes et/ou transverses, et constitue une étape supérieure d'intégration par rapport à un simple projet ou à une installation technique ;
- le RMT est porté par un organisme de développement (chambre d'agriculture, institut ou centre technique, autre organisme national) et implique au minimum cinq organismes parmi lesquels figurent nécessairement des partenaires de la recherche et de la formation. Il a pour objet un thème transversal, et doit inciter ses membres à mutualiser leur expertise et leurs compétences afin de répondre à des questions d'intérêt commun. D'une durée de trois à cinq ans, pouvant être prorogée, son programme de travail, réactualisé régulièrement, doit notamment définir les outils à élaborer (bases de données, observatoires, outils d'aide à l'expertise ou à la

décision, etc.) et les modalités de construction collective pour les projets de recherche, les programmes de formation, les actions de diffusion et transfert.

Les RMT actifs en 2020 ont été agréés fin 2019 pour la période 2020-2024, suite à un appel à propositions lancés fin 2018.

Pour le volet « Innovation et partenariat », 7 projets retenus sur 10 associaient des RMT (8 sur 13 en 2019, 10 sur 14 en 2018). Pour le volet « Recherche technologique » la proportion associant une UMT ou un RMT a été de 9 sur 10 retenus (9 sur 14 en 2019, 8 sur 13 en 2018). Ces proportions sont satisfaisantes. La part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative, suivie par le premier sous-indicateur, est dans la cible, avec un niveau de 80 %, l'augmentation par rapport à 2019 pouvant s'expliquer par le renouvellement en 2019 des RMT.

Le second sous-indicateur concerne les programmes pluriannuels, instruments au service du projet agro-écologique pour la France, de l'ambition « Produisons autrement » et plus généralement du développement durable. Pour la période 2014-2021, ils ont notamment pour ambition de contribuer aux objectifs stratégiques suivants :

- augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité de l'agriculture française grâce à l'agro-écologie ;
- promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ;
- améliorer la capacité d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires ruraux.

L'axe principal retenu pour l'évolution qualitative de la recherche appliquée consiste à encourager la transition agro-écologique des exploitations agricoles. Le sous-indicateur mesure la part des crédits alloués à ces priorités et atteint sa cible avec une valeur de 92 %.

De nouveaux indicateurs seront proposés dans le cadre du prochain PNDAR, à partir du RAP 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	-123 533	70 700 000 71 734 363	70 700 000 71 610 830	70 700 000
02 – Fonction support	300 000 64 368	1 857	300 000 66 225	300 000
Total des AE prévues en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 966 974 (hors titre 2)		+5 966 974	
Total des AE ouvertes	76 966 974 (hors titre 2)		76 966 974	
Total des AE consommées	-59 165	71 736 220	71 677 055	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Recherche appliquée et innovation	561 042	70 700 000 66 035 938	70 700 000 66 596 981	70 700 000
02 – Fonction support	300 000 53 933	30 044	300 000 83 977	300 000
Total des CP prévus en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+51 707 050 (hors titre 2)		+51 707 050	
Total des CP ouverts	122 707 050 (hors titre 2)		122 707 050	
Total des CP consommés	614 975	66 065 983	66 680 958	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation		70 700 000	70 700 000	70 700 000
	3 234 720	69 107 216		72 341 936
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	92 935	36 200		129 135
Total des AE prévues en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des AE consommées	3 327 655	69 143 416		72 471 071

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
01 – Recherche appliquée et innovation		70 700 000	70 700 000	70 700 000
	3 355 922	64 314 627		67 670 549
02 – Fonction support	300 000		300 000	300 000
	84 492	23 660		108 152
Total des CP prévus en LFI	300 000	70 700 000	71 000 000	71 000 000
Total des CP consommés	3 440 414	64 338 287		67 778 702

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 327 655	300 000	-59 165	3 440 414	300 000	614 975
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	60 480	300 000	67 291	49 169	300 000	46 032
Subventions pour charges de service public	3 267 175	0	-126 456	3 391 245	0	568 943
Titre 6 – Dépenses d'intervention	69 143 416	70 700 000	71 736 220	64 338 287	70 700 000	66 065 983
Transferts aux entreprises	56 618	0	-141 940	113 237	0	307 545
Transferts aux collectivités territoriales	231 403	0	419 079	104 859	0	143 105
Transferts aux autres collectivités	68 855 395	70 700 000	71 459 081	64 120 191	70 700 000	65 615 333
Total hors FdC et AdP		71 000 000			71 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 966 974			+51 707 050	
Total*	72 471 071	76 966 974	71 677 055	67 778 702	122 707 050	66 680 958

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/12/2020		2 000 000		2 000 000				
Total		2 000 000		2 000 000				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		2 966 974		48 707 050				
Total		2 966 974		48 707 050				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020		1 000 000		1 000 000				
Total		1 000 000		1 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		5 966 974		51 707 050				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		70 700 000 71 610 830	70 700 000 71 610 830		70 700 000 66 596 981	70 700 000 66 596 981
02 – Fonction support		300 000 66 225	300 000 66 225		300 000 83 977	300 000 83 977
Total des crédits prévus en LFI *	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+5 966 974	+5 966 974		+51 707 050	+51 707 050
Total des crédits ouverts	0	76 966 974	76 966 974	0	122 707 050	122 707 050
Total des crédits consommés	0	71 677 055	71 677 055	0	66 680 958	66 680 958
Crédits ouverts - crédits consommés		+5 289 919	+5 289 919		+56 026 092	+56 026 092

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	71 000 000	71 000 000	0	71 000 000	71 000 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2020 (71 M€ en AE et en CP) ont été complétés, en gestion, par les ouvertures de crédits suivantes :

- reports de crédits 2019 sur 2020 d'un montant de 2,96 M€ en AE et 48,71 M€ en CP (arrêté du 10 février 2020) ;
- virement de crédits d'un montant de 1 M € en AE et CP en provenance du programme 775 «Développement et transfert en agriculture» destiné au financement d'un ajustement de la programmation 2020 (décret de virement du 24 novembre 2020) ;
- ouverture de 2 M€ de crédits supplémentaires en AE=CP au titre des recettes excédentaires rattachées au compte en fin de gestion 2020 (arrêté du 16 décembre 2020).

Le montant des crédits ouverts au titre de la gestion 2020 s'élève au total à 76,97 M€ en AE et à 122,71 M€ en CP.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° 776 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 76 966 974	CP ouverts en 2020 * (P1) 122 707 050
AE engagées en 2020 (E2) 71 677 055	CP consommés en 2020 (P2) 66 680 958
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 17 489 017
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 289 919	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 49 191 941

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 49 608 098				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 49 608 098	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 17 489 017	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 32 119 081
AE engagées en 2020 (E2) 71 677 055	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 49 191 941	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 22 485 114
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 54 604 195
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 22 956 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 31 648 195

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer à fin 2020 (54,6 M€) représente une augmentation de 10 % par rapport au reste à payer constaté fin 20219 (49,6 M€). Il s'agit de projets de recherche appliquée en cours (pour la majorité) ou terminés mais dont la finalisation est en cours d'instruction (les projets de recherche se déroulent sur 3,5 ans et peuvent faire l'objet d'avenant de prolongation ; les porteurs ont un an pour remonter les documents permettant de solder le projet, ces documents pouvant ensuite faire l'objet de demandes de compléments par l'administration). L'évolution correspond principalement :

- au report du solde de 1,74 M€ de 2020 sur 2021 du **programme « expérimentations »** mis en œuvre par FranceAgriMer en 2017, du fait de la mobilisation des équipes de FranceAgriMer sur la mise en place des actions du Plan France Relance ;
- au solde de 1,51 M€ de l'appel à projets « **réseaux mixtes technologiques » (RMT)** agréés pour la période 2020-2022, dont l'engagement a été reporté de 2019 sur 2020 du fait de l'agrément tardif des RMT fin 2019 ;
- au report du 1^{er} versement de 0,6 M€ de 2020 sur 2021 de l'action d'accompagnement visant à soutenir la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les viroses de la betterave conduit par l'ITB, ce premier versement étant conditionné à la remise de pièces début 2021 ;
- au report de solde de 0,42 M€ de 2020 sur 2021 de l'action thématique transversale (ATT) 2019 « Biodiversité et bio-contrôle, Économie circulaire, SYPPRE menée par l'ACTA, et de 0,19 M€ du programme annuel de l'ITAB, les bénéficiaires n'ayant pas pu réunir à temps les justificatifs dans le contexte de crise sanitaire.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Recherche appliquée et innovation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche appliquée et innovation		70 700 000	70 700 000		70 700 000	70 700 000
		71 610 830	71 610 830		66 596 981	66 596 981

La consommation en AE des crédits de l'action 01 tient compte du retrait d'engagements juridiques sur années antérieures (1 637 253 €) opéré suite aux réfections effectuées sur soldes des programmes et projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

La consommation effective d'AE est de 73 248 084 €, hors recyclage autorisée d'AE de 14 477 €, pour l'exercice 2020.

Les crédits ouverts en LFI dédiés à l'action 1 (70,7 M€) ont été complétés par :

- les reports de crédits 2019 sur 2020 de 2 966 974 € en AE et 48 707 050 € en CP par arrêté du 10 février 2020 ;
- un virement de 1 M€ en AE=CP en provenance du programme 775 « Développement et transfert en agriculture » par décret du 24 novembre 2020 ;
- une ouverture de crédits supplémentaires de 2 M€ en AE=CP par arrêté du 16 décembre 2020, destinés au financement de projets liés à la sortie du glyphosate ;
- une reprogrammation de 100 000 € en AE=CP depuis l'action 02 « Fonction support ».

Ainsi les ressources disponibles en 2020 pour l'action 1 ont été de 76 766 974 € en AE et 122 507 050 € en CP.

Hors prise en compte des 2 M€ de recettes supplémentaires rattachées en décembre 2020, les crédits ont été exécutés à hauteur de 98,0% de la programmation en AE et de 55,3 % pour les CP.

Les AE non exécutées avant la clôture budgétaire (3,5 M€) correspondent à 3 types de situations :

- envoi tardif de documents par les porteurs n'ayant pas permis de finaliser le conventionnement avant la clôture des engagements sur Chorus, dans un contexte de crise Covid-19 qui a pesé sur la réactivité des porteurs : il s'agit en particulier de deux projets de Réseau mixte technologique (RMT) et un projet « semences et sélection végétale », sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets conduit en 2020 ;
- deux projets commissionnés en appui à la sortie des pesticides (glyphosate / animation, traque innovation ; substances préoccupantes et usages orphelins) pour une enveloppe de 800 k€ qui nécessitent des interactions importantes avec les porteurs, et ont pris du retard en raison de la mobilisation des équipes DGER sur le plan de relance (notamment pour une action de recherche dans le cadre du planprotéines qui a pu être négociée à l'automne 2020 pour un engagement dès février 2021) ;
- les 2 M€ de crédits complémentaires ouverts le 16 décembre 2020 en vue du financement de l'appel à projets sur la sortie du glyphosate n'ont pas pu être engagés avant la clôture de l'exercice 2020.

La sous-consommation des CP s'explique par le caractère pluriannuel des projets de recherche, les crédits étant engagés l'année où les projets sont déclarés lauréats, les crédits de paiement se répartissant ensuite sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

La sous-consommation a été accentuée en 2020, le contexte sanitaire ayant conduit à des retards dans l'exécution ou l'engagement de certains projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-123 533		561 042
Subventions pour charges de service public		-123 533		561 042
Titre 6 : Dépenses d'intervention	70 700 000	71 734 363	70 700 000	66 035 938
Transferts aux entreprises		-141 940		307 545
Transferts aux collectivités territoriales		419 079		143 105
Transferts aux autres collectivités	70 700 000	71 457 224	70 700 000	65 585 289
Total	70 700 000	71 610 830	70 700 000	66 596 981

En 2020, il n'y a pas eu d'engagement au titre des "Subventions pour charges de service public" et des "Transferts aux entreprises". Les montants négatifs indiqués correspondent aux retraits d'engagement sur années antérieures, crédits bloqués.

Les autorisations d'engagement et crédits de paiement se répartissent comme suit :

1) programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles qualifiés, actions thématiques transversales et actions d'accompagnement, mis en œuvre dans le cadre du contrat d'objectifs 2014-2020 signé entre le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et l'Association de coordination technique agricole (ACTA) : 49,98 M€ en AE (hors réfections de 93 541 €) et 46,48 M€ en CP pour l'exercice 2020 :

- **programmes pluriannuels et annuels de développement agricole rural (en engagements réels): 39,22 M€ en AE et 38,98 M€ en CP**

Ce mode de financement concerne les projets de recherche à moyen et long terme développés par les instituts techniques agricoles, coordonnés par l'ACTA, dont la qualification accordée par le ministère est revue tous les cinq ans. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation approuve chaque année les opérations prévues par les instituts techniques agricoles et l'ACTA dans le cadre de leurs programmes pluriannuels. Il fixe le montant maximum de subventions accordées pour leur financement.

- **actions d'accompagnement venant en appui des actions des instituts techniques agricoles : 5,47 M€ en AE (engagements réels) et 2,66 M€ en CP** dont 1,9 M€ au titre d'un projet intégré visant à soutenir la mise en œuvre du Plan national de lutte contre les viroses de la betterave conduit par l'ITB (l'Institut technique de la betterave) ;
- **actions thématiques transversales (ATT) : 5,28 M€ en AE (engagements réels) et 4,84 M€ en CP**

Il s'agit d'une mesure prévue dans le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020 et le contrat d'objectifs de l'ACTA 2014-2020, dont l'objet est de mieux coordonner les travaux conduits sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun.

Un premier groupe de 5 ATT a été mis en place depuis 2015 au sein du réseau des instituts techniques agricoles :

- « Biodiversité et bio-contrôle » en partenariat avec l'Institut technique du végétal (ARVALIS), l'institut technique de l'horticulture (ASTREDHOR), l'institut français des productions cidricoles (IFPC), l'institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) ;
- « Économie circulaire » en partenariat avec ASTREDHOR, l'institut français du porc (IFIP), IFV, l'institut de l'élevage (IDELE), l'institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI) et l'institut technique de la betterave (ITB) ;
- « SYPRE - mise au point et évaluation de Systèmes de Production performants et Respectueux de l'Environnement » en partenariat avec l'institut technique des oléoprotéagineux et du chanvre (Terre Inovia), ARVALIS et ITB ;
- « Élevage demain » en partenariat avec IFIP, IDELE, ITAVI ;
- « Agriculture biologique - lever les verrous techniques » - en partenariat avec ARVALIS, ASTREDHOR, Terre Inovia, l'institut technique des plants de pommes de terre (FN3PT), IFIP, IFPC, IFV, IDELE, ITAB, ITAVI et l'institut technique des plantes aromatiques, médicinales et à parfum (ITEIPMAI).

Ces ATT sont conduites en mode projet. Le rôle de chef de file est assuré par l'ACTA. Le financement de ce groupe d'ATT (2,22 M€ en AE et 1,78 M€ en CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés.

Une sixième ATT a été mise en place en 2016 pour mieux coordonner les réseaux d'élevage et l'acquisition de référence. Le rôle de chef de file est assuré par l'IDELE. L'IFIP et l'ITAVI en sont les partenaires. Les chambres d'agriculture sont associées au pilotage et directement impliquées dans la plupart des actions. Le financement de cette ATT (2,46 M€ en AE =CP) est réalisé par redéploiement du financement des programmes annuels des instituts techniques concernés et par le redéploiement d'une partie du programme « expérimentations » de FranceAgriMer.

Une septième ATT « lutte contre le dépérissement du vignoble » a été mise en place en 2017. Elle correspond à la partie « Recherche et développement » du plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble coordonné par le Conseil national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) et l'État. Elle a pour objectif de renforcer l'unicité du pilotage des actions financées par le CAS DAR et portant sur cette thématique. Elle a été financée en 2020 par le CASDAR par redéploiement de crédits alloués au programme annuel de l'IFV (0,60 M€ en AE=CP)

2) appels à projets (AAP) : 23,27 M€ en AE (hors réflexions de 1 543 712 €) et 20,11 M€ en CP pour l'exercice 2020:

L'objectif retenu pour la conduite des appels à projets est de travailler à l'amélioration régulière de la qualité des projets présentés et des travaux conduits ensuite pour leur mise en œuvre. L'un des facteurs importants pour l'amélioration de la qualité scientifique et technique de la recherche et pour le renforcement de sa capacité d'innovation au service d'une filière est la mise en commun de moyens et des savoirs, notamment en favorisant le travail au sein d'unités mixtes technologiques (UMT) ou de réseaux mixtes technologiques (RMT). Les établissements d'enseignement technique agricole peuvent participer à ces projets dans le cadre de leur mission « Développement, expérimentation et innovation ».

En 2020, les appels à projets suivants ont été financés :

- « **innovation et partenariat** » : il vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des projets de recherche appliquée et d'innovation, dont l'objet est la production de résultats opérationnels sous une forme facilement communicable aux agriculteurs. 13 projets ont été engagés en 2020 pour **4,98 M€** d'AE (engagements réels) : 10 projets lauréats 2020 et 3 projet lauréats d'années antérieures. Les CP (6 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- « **recherche technologique pour la compétitivité et la durabilité des filières, de la production à la transformation** » : il constitue une évolution de l'appel à projets « recherche finalisée » en ce qui concerne, d'une part, les thématiques, du fait d'une orientation plus marquée sur les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, mesures, etc.) et d'autre part, une ouverture au partenariat avec les instituts techniques agro-industriels afin de favoriser le décloisonnement des activités de recherche des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels. 11 projets ont été engagés en 2020 pour **2,58 M€** (engagements réels) : les 10 projets lauréats 2020 et 1 projet lauréat d'années antérieures. Les

CP (6,09 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

- **« semences et sélection végétale »** : il vise à rapprocher, dans le domaine des semences et de la sélection végétale, la recherche publique et des professionnels du secteur des semences, pour fournir aux entreprises et aux exploitations agricoles un accès rapide aux produits de la recherche en matière d'amélioration variétale. 7 projets ont été financés en 2020 à hauteur de **0,97 M€** en AE (engagements réels). Les CP (0,66 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020 et aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.
- **le programme « expérimentations »** mis en œuvre par FranceAgriMer : il vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable. Il comprend des actions d'expérimentations conduites principalement dans les secteurs de la production laitière, de l'élevage, de la viticulture, de l'horticulture, des fruits et légumes et des oléoprotéagineux. Il est mis en œuvre depuis 2016, entièrement sous forme d'appels à projets par filière conduits au niveau national et d'un appel à projets régionalisé. Le financement est assuré dans le cadre d'une convention financière entre le MAA et FranceAgriMer. En 2020, 48 projets ont été retenus pour un total de **10,22 M€** (engagements réels) (*18 projets nationaux pour 4,38 M€, 13 projets interrégionaux pour 3,31 M€ et 17 projets mono-régionaux pour 2,53 M€*). Le versement 2020 réalisé à FranceAgriMer est de 8 178 391 € en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- **« réseaux mixtes technologiques » (RMT)** : il vise à favoriser la collaboration entre les équipes issues de la recherche, de l'enseignement technique agricole et du développement agricole autour de thématiques à forts enjeux socio-économiques et environnementaux. En 2020, l'animation des RMT agréés pour la période 2020-2022 et 2021-2023 a été financée à hauteur de **3,24 M€** en AE (engagements réels). Les CP (1,17 M€) correspondent aux premiers paiements de l'animation 2020 et 2021 et aux soldes de l'animation des années antérieures.
- **« lutte contre le dépérissement du vignoble »** : cet appel à propositions, mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre de l'ATT correspondante et conduit sous l'expertise d'un comité scientifique qui a également expertisé l'action conduite par l'IFV, vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble. Il est financé en 2020 à hauteur de **0,90 M€** par le CASDAR par redéploiement de crédits alloués au programme « expérimentations » de FranceAgriMer sur la filière viticole. Un comité scientifique spécifique, dont le secrétariat est assuré par la DGER, a été mis en place pour expertiser les projets déposés dans le cadre de cet appel à propositions. 5 projets ont été financés par le CASDAR pour 0,9 M€ en AE (engagements réels) et 0,72 M€ en CP qui représente 80 % de l'engagement tel que prévu par la convention.
- **« l'enseignement agricole au service des transitions agro-écologiques »** : il vise à soutenir les initiatives des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur qui contribuent de façon significative à la transition agro-écologique. L'objectif est la mise en place et la diffusion d'innovations contribuant à améliorer significativement et collectivement le développement d'une agriculture agro-écologique et multi-performante du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social, en lien direct avec les autres acteurs du développement agricole et rural. 7 projets ont été engagés en 2020 pour **0,37 M€** d'AE (engagements réels). Les CP (0,14 M€) correspondent aux premiers paiements des projets engagés en 2020, aux seconds versements et soldes de projets lauréats des années antérieures.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	24 000 000	24 000 000	0	22 809 519	22 809 519
Crédits de paiement	0	24 000 000	24 000 000	0	12 404 351	12 404 351

Les appels à projets "Innovation et partenariat", "Recherche technologique", "Expérimentation", "Semences et sélection végétale" "Réseaux mixtes technologiques" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble", financés par le CAS DAR, s'inscrivent dans le cadre de l'action 3.2 "Soutien aux projets d'innovations collaboratives et territoriales" du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI) visant à accompagner le développement des filières de produits

agricoles, agroalimentaires, de l'aquaculture et de la pêche et accélérer la transformation de ces secteurs. Dans le prolongement des États généraux de l'alimentation, cette partie du GPI contribue à faciliter l'innovation et accélérer la transformation des secteurs agricole et de l'aquaculture, en réponse aux attentes sociétales, à l'échelle des exploitations et des entreprises, des filières et des territoires.

L'écart entre la consommation des AE et la LFI s'explique par le fait que des enveloppes spécifiques ont été réservées à la mise en place de programmes ou projets spécifiques répondant à des thématiques prioritaires, en particulier : 2 M€ pour un programme de recherche et innovation en appui au Plan national de lutte contre les viroses de la betterave, 0,5 M€ pour un projet visant à valider les moyens techniques de la réduction de la dérive, 0,3 M€ pour un projet sur les techniques d'ovosexage. Les crédits de paiement correspondent à 30 % des AE pour les appels à projets « Innovation et Partenariat » et « Recherche Technologique » et "Réseaux mixtes technologiques" qui sont gérés directement par la DGER, « Semences et sélection végétale » gérés par la DGAL (conventionnement direct avec chaque chef de file et premier versement de 30 % des AE) et à 80 % pour les appels à projets "Expérimentation" et "Lutte contre le dépérissement du vignoble" dont la gestion est déléguée à FranceAgriMer.

En ce qui concerne les crédits de paiement, l'écart correspond aux versements à venir. Compte tenu du caractère pluriannuel des projets de recherche, 30 % de la subvention est versé à l'engagement, le reliquat se répartit sur la durée du projet jusqu'au paiement du solde.

ACTION

02 – Fonction support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		300 000 66 225	300 000 66 225		300 000 83 977	300 000 83 977

La consommation effective en AE est de 106 561 € pour l'exercice 2020.

L'écart constaté en AE par rapport à la consommation réelle des crédits de 40 336 € correspond au montant des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures suite aux réfections effectuées sur solde de conventions relatives à la valorisation d'appels à projets. En application des règles GBCP, ces retraits d'engagement juridiques ont été bloqués.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	300 000	64 368	300 000	53 933
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 000	67 291	300 000	46 032
Subventions pour charges de service public		-2 923		7 901
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 857		30 044
Transferts aux autres collectivités		1 857		30 044
Total	300 000	66 225	300 000	83 977

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

Par rapport à la LFI, la prévision des dépenses a fait l'objet d'une nouvelle programmation en cours de gestion et a été établie à 200 000 € pour 2020.

L'exécution de 106 561 € en AE et 83 977 € en CP couvrent :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 11 921 € en AE et 12 723 € en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER ;
- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural : 39 270 € en AE et 43 885 € en CP ;
- l'appui technique à la gestion des programmes annuels (migration du logiciel DARWIN) : 32 609 € en AE
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 2 344 € en AE=CP ;
- l'appui technique à la réalisation de rapports thématiques PNDAR : 20 416 € en AE et 25 025 € en CP.

Le reliquat de 93 439 € en AE et de 116 023 € en CP est principalement dû :

- à la situation sanitaire ayant engendré une diminution des frais de missions (dont les frais de transport) et des frais de représentation (dépenses de traiteurs), à l'absence de prestations d'évaluation externe en 2020 ;
- au report de la démarche de refonte du SI en appui des programmes, dans un contexte de crise de la Covid et retard des négociations sur la PAC qui a conduit à décaler le cadrage des orientations du prochain PNDAR.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					-37 368	
Transferts					-37 368	
FranceAgriMer (P149)	11 590 707	11 716 903	11 500 000	11 500 000	11 122 989	8 898 392
Transferts	11 590 707	11 716 903	11 500 000	11 500 000	11 122 989	8 898 392
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	-73 192				-138 578	277 083
Transferts	-73 192				-138 578	277 083
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	564 378	697 900	550 000	550 000	654 343	457 654
Subventions pour charges de service public	32 800	209 850			-2 923	7 901
Transferts	531 578	488 050	550 000	550 000	657 266	449 753
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	6 353 665	6 052 307	6 000 000	6 000 000	6 763 439	5 624 335
Subventions pour charges de service public	3 235 416	3 179 449			-123 533	561 042
Transferts	3 118 250	2 872 858	6 000 000	6 000 000	6 886 972	5 063 293
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	64 985	21 044			487 164	266 705
Transferts	64 985	21 044			487 164	266 705
Total	18 500 544	18 488 154	18 050 000	18 050 000	18 851 988	15 524 169
Total des subventions pour charges de service public	3 268 216	3 389 299			-126 456	568 943
Total des transferts	15 232 328	15 098 854	18 050 000	18 050 000	18 978 444	14 955 226

L'écart par rapport à la LFI s'explique principalement :

- i) par des réfections effectuées à la clôture des conventions, après examen des réalisations et des pièces justificatives. Les montants correspondants sont négatifs dans le tableau ci-dessous ;
- ii) pour l'opérateur FAM, par le décalage de la consommation de crédits de paiement suite à des prolongations de conventions intervenues courant 2020 du fait de la crise sanitaire. En AE, l'exécution est en ligne avec la prévision ;
- iii) pour ACTA/ACTIA et les écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, par le montant correspondant aux sommes allouées aux projets lauréats 2020 des appels à projets, ce qui ne peut être prévisible lors de l'élaboration du PLF.